

Foire aux questions – Bourse de recherches postdoctorales

1. Où puis-je consulter le plan stratégique du MEOPAR?

Le plan stratégique du MEOPAR est disponible à l'adresse suivante :

<http://meopar.ca/about-meopar/strategic-plan>

2. Quels sont les projets qui ont bénéficié de fonds dans le cadre de la première année d'attribution des bourses de recherches postdoctorales (en 2018)?

Vous trouverez de brèves descriptions des projets subventionnés lors de la première année d'attribution des bourses de recherches postdoctorales à l'adresse suivante :

<http://meopar.ca/news/entry/meopar-awards-nine-postdoctoral-fellowships>

3. Où trouver des descriptions des projets de recherche subventionnés par le MEOPAR?

Vous trouverez des descriptions des projets de recherche financés dans le cadre des cycles de financement I et II du MEOPAR et des trois volets de recherche du réseau à l'adresse suivante (en faisant défiler la page) :

<http://meopar.ca/research/>

4. Est-ce que les chercheurs participant à l'heure actuelle à un projet postdoctoral subventionné par l'intermédiaire du MEOPAR sont admissibles au programme de bourses?

Non. L'objectif du programme de bourses est de recruter de nouveaux chercheurs en programme de recherches postdoctorales dans le réseau. Les chercheurs en programme de recherches postdoctorales qui bénéficient déjà à l'heure actuelle des fonds d'un projet de recherche du MEOPAR ne sont donc pas admissibles.

5. Est-ce que mes recherches sont admissibles si elles se déroulent en dehors du Canada?

Le réseau MEOPAR fait partie du Programme des réseaux de centres d'excellence (PRCE) du Canada, qui subventionne des recherches susceptibles de profiter à la population canadienne et à l'économie du Canada. Les recherches que nous subventionnons peuvent se dérouler en dehors du Canada, mais il est obligatoire qu'elles portent sur un domaine pertinent pour le Canada et ayant des applications directes au Canada.

Si, par exemple, votre travail de recherche porte sur les questions de résilience face aux bouleversements climatiques en milieu urbain dans les villes de l'Asie du Sud-Est, avec pour objectif d'améliorer la résilience des villes canadiennes face aux bouleversements climatiques,

alors il se peut qu'il soit admissible. Mais si votre question de recherche porte exclusivement sur l'Asie du Sud-Est, elle ne sera pas admissible. Si vous avez des questions concernant l'admissibilité de vos recherches, veuillez communiquer avec [Laura Avery](#).

6. J'ai déjà entamé mon programme de recherches postdoctorales. Est-ce que je suis malgré tout encore admissible?

Oui, vous êtes admissible si vous respectez les critères d'admissibilité. Nous n'exigeons pas de votre programme de recherches postdoctorales que sa date de commencement coïncide avec la date de commencement de la bourse (septembre 2019 ou janvier 2020).

7. Est-ce que la bourse est pour un an (20 000 dollars au total) ou deux ans (40 000 dollars au total)?

Ce programme est structuré pour s'étaler sur deux ans (20 000 dollars par an pendant deux ans). Les boursiers ont pour responsabilité de rendre compte des progrès qu'ils ont accomplis à la fin de la première année. Les boursiers postdoctoraux dont le poste ne dure qu'un an peuvent malgré tout faire une demande; ils recevront alors une bourse pendant un an, sauf si leur situation change et s'ils deviennent admissibles en vue d'obtenir une deuxième année de financement.